

FIGURE CXLIV.



Mallet del. 1683

*Des Rois de Portugal, & de leurs Armoiries, Ordres de Chevaleries, Titres & Livrées.*

L'Origine des Rois de Portugal est rapportée diversement ; La plus saine opinion assure qu'ils sont de la première Maison de Bourgogne Duché ; & qu'un nommé Henry combattit si vigoureusement les Mores en faveur d'Alphonse VI. du nom. Roy de Castille, qu'en reconnoissance ce Roy luy donna sa Fille naturelle en Mariage, avec la qualité de Comte des Terres conquises pendant cette Guerre, tant en Portugal qu'en Galice. Henry eut de ce mariage un Fils appelé Alphonse, qui fut proclamé Roy sur le point de donner la Bataille du Champ d'Ourique, en 1139 contre cinq Rois Mores.

Cette Couronne fut usurpée par les Castillans l'année 1580. après la mort de Henry, successeur du Roy Dom Sebastien, qui fut tué en Afrique l'année 1578. car Henry qui estoit Cardinal, estant mort sans enfans, le Roy de Castille Philippe II. se saisit de la Couronne ; mais l'année 1640. les Portugais qui ont toujours conservé une antipathie extraordinaire pour la Nation Castillane, élurent pour Roy, Jean, Duc de Bragance, IV. du nom, descendu de Catherine de Portugal : Il résista quelque temps à cette Election ; mais enfin il ceda aux persuasions de son Epouse Louïse de Gusman, Fille du Duc de Medina Sidonia. Ce soulèvement du Portugal fut conduit avec tant d'ordre & de prudence, que peu de temps après, les Places Portugaises des Indes & de l'Afrique y souscrivirent, & chasserent les Castillans, à la réserve de la Ville de Ceuta en Barbarie, qui leur est demeurée.

Le Roy Jean IV. ayant heureusement soutenu de longues Guerres contre les Castillans, mourut en 1656. & laissa la Couronne à son Fils Alphonse IV. sous la Regence de la Reine Louïse, dont l'heureuse administration fut tellement traversée par les cabales des Favoris du Roy, qu'elle se retira dans un Convent. En 1666. le Roy épousa Marie-Françoise-Isabelle de Savoye, Fille du Duc de Nemours : Cette Princesse touchée des mauvais traitemens qu'elle recevoit du Roy son Espoux, fut reduite à se jeter aussi dans un Convent, redemanda sa dot pour revenir en France, & soutint que l'impuissance du Roy rendoit leur mariage nul. Les Estats du Royaume assemblez sur ces justes plaintes, declarerent le Roy incapable du Gouvernement, donnerent la Regence à son Frere le Prince Dom Pedro ; & sur le resultat d'un Conseil de conscience, qui declara

FIGURE CXLV.

mc6 963208 H

mc6 1044120

E. 4850 P.